

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL
FRANCE COMPÉTENCES
6, rue du Général AUDRAN
92400 COURBEVOIE

Etablissement Public National France compétences
Siège social : 6, rue du Général Audran - 92 400 COURBEVOIE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux administrateurs,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Etablissement Public National France compétences relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Etablissement public National à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

Référentiel de l'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

3 - Observations

Sans remettre en cause l'expression exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les faits significatifs décrits dans l'annexe des comptes annuels :

- Partie « Situation nette négative » : l'Établissement Public National expose :
« La perte de l'exercice conduit à une situation nette négative cumulée de 10.1 milliards d'euros au 31 décembre 2024.
Afin de faire face à son passif exigible, France compétences a de nouveau sollicité ses partenaires bancaires et recouru à l'emprunt. »

4 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5 - Vérification des documents adressés aux membres du Conseil d'administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

6 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent des erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Etablissement public national à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévue de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été examinés par la Commission audit et finances de votre Etablissement Public National.

7 - Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 12 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes
NSK AUDIT



Manuel Navarro

BILAN GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	2024			2023
	Valeurs brutes	Amort. & provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	19 883 469	14 952 807	4 930 661	5 075 181
Immobilisations corporelles	793 054	539 411	253 642	366 318
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL 1	20 676 522	15 492 218	5 184 304	5 441 500
ACTIF CIRCULANT				
<u>CREANCES D'EXPLOITATION</u>				
Adhérents et comptes rattachés	1 151 426 646	-	1 151 426 646	1 097 071 452
Subventions à recevoir	-	-	-	23 040
Créances fiscales & sociales	-	-	-	56 302
Autres créances	1 785	-	1 785	115 947
<u>COMPTES FINANCIERS</u>				
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	1 034 205 642	-	1 034 205 642	1 491 072 228
<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>				
Charges constatées d'avance	1 937 360	-	1 937 360	2 447 005
TOTAL 2	2 187 571 433	-	2 187 571 433	2 590 785 974
TOTAL ACTIF	2 208 247 955	15 492 218	2 192 755 737	2 596 227 473

BILAN GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2024

PASSIF	2024	2023
FONDS PROPRES		
Réserves	-	-
Report à nouveau	- 9 469 186 071	- 7 724 457 573
Résultat de l'exercice	- 622 055 166	- 1 744 728 498
TOTAL 1	- 10 091 241 238	- 9 469 186 071
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés	-	-
TOTAL 2	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
Provisions pour Financement de la Formation Continue	-	5 053 191
Provisions pour autres risques et charges	1 390 268	1 179 094
TOTAL 3	1 390 268	6 232 284
DETTES		
<u>DETTES FINANCIERES</u>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	800 000 000	-
Emprunts et dettes financières diverses	4 042 333	19 479
<u>DETTES D'EXPLOITATION</u>		
Adhérents et comptes rattachés	11 467 811 483	12 051 435 671
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 616 243	5 674 994
Dettes fiscales et sociales	2 136 647	2 051 117
Autres dettes	-	-
<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>		
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL 4	12 282 606 707	12 059 181 261
TOTAL PASSIF	2 192 755 737	2 596 227 473

DETAIL DU BILAN ACTIF

ACTIF IMMOBILISE **20 676 522**

Immobilisations incorporelles **19 883 469**

- Logiciels	15 042 196
- SI commun ATPro	4 752 426
- Immobilisations en cours	-
- Avances et acomptes	88 847

Immobilisations corporelles **793 054**

- Agencements, Aménagements & installation	176 644
- Matériel de bureau et informatique	595 869
- Mobilier de bureau	20 541
- Avances et acomptes	-

Immobilisations financières **-**

- Dépôts de garantie versés	-
-----------------------------	---

ACTIF CIRCULANT **2 187 571 433**

CREANCES D'EXPLOITATION

Adhérents et comptes rattachés **1 151 426 646**

- Contributions Form. Prof. & apprent. OPCO à rec.	5 702 252
- Contributions URSSAF Caisse nationale à recevoir	1 012 095 693
- Contributions CCMSA à recevoir	59 002 767
- Contributions CPS Saint Pierre et Miquelon à recevoir	353 194
- Contributions travailleurs indépendants à recevoir	32 149 572
- RAN CIF CDI & CDD à recevoir	-
- Excédents de trésorerie à recevoir	42 123 169

Subventions à recevoir **-**

- Subvention à recevoir	-
-------------------------	---

Créances fiscales et sociales **-**

- Créances sociales à recevoir	-
- Créances fiscales à recevoir	-

Autres créances **1 785**

- Autres créances: redevances SI AT Pro	1 785
---	-------

COMPTES FINANCIERS

Valeurs mobilières de placement **-**

Disponibilités **1 034 205 642**

- Trésor Public/Fonctionnement	8 112 193
- Trésor Public/Intervention	1 025 280 200
- Bred Fonctionnement	676 997
- Bred Gestion emprunt	115 000
- Caisse Epargne IDF Gestion emprunt	21 252

COMPTES DE REGULARISATION

Charges constatées d'avance		1 937 360
- Locations mobilières	17 546	
- Locations immobilières	209 333	
- Charges locatives	61 282	
- Maintenance	63 623	
- Assurances	25 839	
- Abonnements documentation	15 811	
- Frais PTT-TELECOM	3 278	
- Taxe foncière	25 371	
- Licences	258 138	
- Avances marché CEP 2025	1 257 138	

DETAIL DU BILAN PASSIF

FONDS PROPRES - 10 091 241 238

Réserves -
Report à nouveau - 9 469 186 071
Résultat - 622 055 166

FONDS DEDIES -

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES 1 390 268

Sur opérations du FPSP -
- Pôle emploi -
- CPF Régions -

Autres provisions pour risques et charges 1 390 268
- Provision pour indemnité de départ à la retraite 964 268
- Provision pour litiges 426 000

DETTES 12 282 606 707

DETTES FINANCIERES

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit 800 000 000
Emprunts et dettes financières diverses 4 042 333
- Intérêts courus 4 042 333

DETTES D'EXPLOITATION

Adhérents et comptes rattachés 11 467 811 483
- Compte Personnel de Formation à payer 801 158 622
- Conseil en Evolution Professionnelle à payer 35 841 941
- Dotation Projets de Transition Professionnelle à payer 219 573 432
- Dotations FIPU & C2P à payer 1 875 876
- Alternance permis de conduire apprentis à payer 3 995 169
- Alternance péréquation inter-branches 2022 à payer 49 670 312
- Alternance péréquation inter-branches 2023 à payer 2 240 036 120
- Alternance péréquation inter-branches 2024 à payer 5 539 934 086
- Alternance CNFPT à payer 2 000 000
- Dotation Alternance à payer 1 080 496 707
- Dotation PDC-50 à payer 236 145 795
- Dotation PIC 1 150 000 000
- Contributions Saint Pierre et Miquelon à reverser 353 194
- Contributions intermittents du spectacle à reverser 19 982 707
- Cotisations CCCA-BTP à reverser 11 206 592
- Contributions FAF TI à reverser 57 113 358
- Dotations FIPU & C2P non consommées à reverser 18 420 392
- Trop perçu RAN AT Pro à reverser 7 181

Dettes fournisseurs et comptes rattachés		8 616 243
- Fournisseurs de gestion	7 333 044	
- Fournisseurs factures non parvenues	766 569	
- Fournisseurs immobilisations factures non parvenues	516 630	
Dettes fiscales et sociales		2 136 647
- Personnel, rémunérations dues & avances	49 910	
- Dettes sur CSE	10 862	
- Dettes sur congés payés	561 709	
- Dettes CET	273 222	
- Dettes RTT	48 829	
- Sécurité sociale	294 484	
- Caisses de retraites, mutuelle, prévoyance	220 666	
- Charges sociales sur congés payés	264 743	
- Charges sociales sur CET	127 702	
- Charges sociales sur RTT	23 218	
- Charges fiscales sur congés payés	110 610	
- Prélèvements à la source	61 014	
- Taxe sur les salaires	87 037	
- IJSS à régulariser	2 641	

COMPTES DE REGULARISATION

Produits constatés d'avance -

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE AU 31 DECEMBRE 2024

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE	2024	2023
PRODUITS D'ACTIVITE	13 062 411 058	12 922 246 248
Dotations Etat	1 600 000 000	1 826 978 528
Contributions tardives OPCO	12 915 082	40 561 540
Contributions recouvrées URSSAF Caisse nationale	10 681 913 413	10 393 892 390
Contributions recouvrées CCMSA	329 383 208	317 283 175
Contributions recouvrées CPS SP&M	353 194	344 906
Frais de gestion URSSAF CN et CCMSA	- 54 344 667	- 53 475 686
Contributions des FAF TI à reverser	360 311 157	318 446 774
Contributions au titre du 1% CEP	4 181 624	3 682 517
Contributions au titre du 11% CPF	40 113 024	37 066 787
Reports à nouveau sections CIF CDI & CDD	881 674	5 255 210
Excédents financiers OPCO, AT Pro et FAF TI	47 206 664	21 787 641
Dotations Cnam FIPU er C2P	26 279 608	-
Autres produits d'intervention France compétences	13 217 075	10 422 465
CHARGES D'ACTIVITE	13 686 433 038	14 659 862 310
Plan d'investissement dans les compétences (PIC)	800 000 000	800 000 000
Projets de transition professionnelle	432 558 621	612 164 381
Conseil en évolution professionnelle (CEP)	90 957 536	72 985 046
Alternance fonds régions fonctionnement & investissements CFA	268 097 699	318 097 700
Alternance permis de conduire apprentis	37 677 433	37 937 144
Alternance CNFPT	10 000 000	12 900 061
Alternance dotation FC	3 600 175 053	3 626 790 192
Alternance péréquation inter-branches	5 444 965 727	6 289 539 311
Compte Personnel de Formation	1 898 404 317	1 838 615 741
PDC -50	550 026 011	553 700 425
Reversement aux FAF TI	360 311 158	335 170 509
Dotations Cnam FIPU er C2P	26 279 609	-
Autres reversements	140 274 767	136 119 542
Autres charges d'intervention France compétences	2 966 967	2 757 438
Abondement au Fonctionnement	23 738 140	23 084 820
RESULTAT D'ACTIVITE	- 624 021 980	- 1 737 616 062
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	23 925 571	23 150 860
Produits de fonctionnement prélevés sur les contributions	23 738 140	23 084 820
Autres produits de fonctionnement	187 431	66 040
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	21 435 088	21 390 688
Achats et charges externes	8 127 829	8 724 920
Impôts et taxes	863 955	838 044
Charges de personnel	8 820 391	8 844 480
Dotations aux amortissements et provisions	3 622 912	2 983 244
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	2 490 483	1 760 172
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 621 531 497	- 1 735 855 890
Produits financiers	-	-
Charges financières	5 570 606	9 280 307
RESULTAT FINANCIER	- 5 570 606	- 9 280 307
Produits exceptionnels	5 053 194	470 510
Charges exceptionnelles	6 257	62 811
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5 046 937	407 699
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 622 055 166	- 1 744 728 498

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS D'ACTIVITE	13 062 411 058
----------------------------	-----------------------

- Dotations Etat		1 600 000 000
- dans le cadre de la LF	1 350 000 000	
- crédits PIC non consommés	250 000 000	
- Contributions tardives des OPCO		12 915 082
- Formation professionnelle & apprent.	11 866 853	
- CPF	1 048 229	
- Contributions recouvrées URSSAF Caisse nationale:		10 681 913 413
- Contributions form. Prof. & apprent.	10 522 378 354	
- Contributions intermittents du spectacle	64 863 682	
- Contributions salariés part. employeurs	16 370 306	
- Cotisations CCCA-BTP	78 301 072	
- Contributions form. Prof. & apprent.recouvrées CCMSA		329 383 208
- Contributions form. Prof. & apprent.recouvrées CPS SP&M		353 194
- Frais de gestion des organismes de recouvrement		- 54 344 667
- URSSAF Caisse nationale	- 53 420 631	
- CCMSA	- 924 036	
- Contributions des FAF TI à reverser		360 311 157
- Contributions FAF TI & part. employeurs au titre du CEP		4 181 624
- Contributions FAF TI & part. employeurs au titre du CPF		40 113 024
- Reliquats RAN CIF		881 674
- Excédents financiers OPCO, AT Pro, FAF TI		47 206 664
- Dotations CNAM		26 279 608
- Au titre du FIPU	23 578 007	
- Au titre du C2P	2 701 601	
- Autres produits d'activité France compétences		13 217 075
- Redevances AT Pro SI commun	510 000	
- Reversements Trésor Public	7 872 846	
- Versements spécifiques PE	4 834 229	

CHARGES D'ACTIVITE	13 686 433 038
---------------------------	-----------------------

- Plan d'investissement dans les compétences (PIC)		800 000 000
- Projets de transition professionnelle		432 558 621
- Dotation France compétences	432 558 621	
- Dotation exceptionnelle	-	
- Conseil en évolution professionnelle (CEP)		90 957 536

- Alternance fonds régions fonctionnement & investissements CFA		268 097 699
- Au titre du fonctionnement	88 000 199	
- Au titre de l'investissement	180 097 500	
- Alternance permis de conduire apprentis		37 677 433
- Alternance CNFPT		10 000 000
Alternance dotation France compétences		3 600 175 053
- Alternance péréquation inter-branches		5 444 965 727
- Péréquation inter-branches 2024	5 539 934 086	
- Ajust. définitif péréq. Inter-branches 2023	- 94 968 359	
- Compte Personnel de Formation		1 898 404 317
- PDC -50		550 026 011
- Dotation France compétences	550 026 011	
- Reversements aux FAF TI		360 311 158
- Reversements contributions	360 311 158	
- Dotation exceptionnelle	-	
- Dotations CNAM		26 279 609
- Au titre du FIPU	23 578 008	
- Au titre du C2P	2 701 601	
- Autres reversements		140 274 767
- Contributions intermittents du spectacle	61 620 497	
- Cotisations CCCA-BTP	78 301 076	
- Contributions SP&M	353 194	
- Autres charges d'intervention France compétences		2 966 967
- AT Pro SI commun	2 966 967	
- Abondement au fonctionnement		23 738 140
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		23 925 571
- Produits de fonctionnement prélevés sur les contributions		23 738 140
- Autres produits de fonctionnement		187 431
- Reprise sur provision de fonctionnement	-	
- Subvention de fonctionnement	113 696	
- Transferts de charge	73 735	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		21 435 088
Achats et charges externes		8 127 829
- Fournitures non stockables	12 589	
- Fournitures administratives	7 607	
- Autres fournitures	10 198	
- Sous traitances	41 808	
- Locations immobilières	810 397	
- Charges locatives	255 599	
- Locations mobilières	65 542	
- Hébergement sites	912 465	

Achats et charges externes (suite)

- Entretien, réparation & maintenance	618 753
- Assurances	28 678
- Documentations- séminaires - colloques	225 875
- Etudes	56 700
- Personnel extérieur et personnel détaché	631 316
- Honoraires	2 658 802
- Relations presse, communication	9 858
- Voyages et déplacements	11 254
- Frais de mission et réception	25 654
- Frais postaux & communication	121 188
- Services bancaires	967 628
- Commissions engagement: 965 000 €	
- Autres frais bancaires => 2 628 €	
- Formation du personnel	78 023
- Redevances, concessions, brevets	577 894

Impôts et taxes**863 955**

- Taxe sur les salaires	697 499
- Charges fiscales / congés payés	3 433
- Taxes diverses	163 024

Charges de personnel**8 820 391**

- Rémunérations	5 578 563
- Provision congés payés	- 5 378
- Provision C.E.T	34 576
- Provision RTT	- 5 949
- Indemnités et avantages divers	169 426
- Comité Social et économique	41 839
- Charges sociales & autres charges de personnel	3 007 315

Dotations aux amortissements et provisions**3 622 912**

- Dotations aux amortissements	3 411 738
- Dotations aux provisions	211 174

PRODUITS FINANCIERS**-****CHARGES FINANCIERES****5 570 606**

- Commissions de non utilisation	1 727 301
- Intérêts bancaires	3 843 306

PRODUITS EXCEPTIONNELS**5 053 194**

- Régularisations antérieures FPSP CPF régions et PE	5 053 191
- Autres	3

CHARGES EXCEPTIONNELLES**6 257**

- Autres	6 257
----------	-------

ANNEXES

L'exercice social clos le 31 décembre 2024 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 192 755 737 euros.

Le résultat net comptable de l'exercice est une perte de 622 055 166 euros.

1. Faits significatifs de l'exercice

1.1 Situation nette négative au 31/12/24

La perte de l'exercice conduit à une situation nette négative cumulée de 10 091 241 238 euros au 31 décembre 2024.

Afin de faire face à son passif exigible, France compétences a de nouveau sollicité ses partenaires bancaires et recouru à l'emprunt.

1.2 Etat : Aides exceptionnelles de l'Etat

Dans le cadre de la loi de finances 2024, l'Etat a octroyé à France compétences une aide exceptionnelle de 2,363 milliards d'euros. Ce montant a été revu à la baisse lors des votes des budgets rectificatifs de mai et novembre 2024 et s'établit désormais à 1,35 milliard d'euros. France compétences a également perçu une dotation complémentaire sur report de crédits PIC non consommés pour 250 millions d'euros.

1.3 Concours bancaires 2024

Les concours bancaires souscrits en octobre 2024 auprès de 5 établissements de crédit se sont élevés à 1,4 milliard d'euros. A noter qu'ils ont une durée maximale de 12 mois. Des tirages à hauteur de 800 millions d'euros ont été opérés afin d'assurer les échéances de fin 2024 et début 2025.

1.4 Péréquation inter-branches alternance

La péréquation inter-branches alternance est un dispositif qui vient en soutien aux opérateurs de compétences qui s'engagent en faveur de la formation en alternance en y consacrant une grande part de leurs ressources. Ainsi, les ressources de France compétences permettent aux OPCO qui satisfont aux conditions d'accès à la péréquation conformément aux dispositions légales et réglementaires, de bénéficier de financements complémentaires pour la prise en charge des contrats de professionnalisation, des contrats d'apprentissage et des reconversions et promotions par l'alternance (Pro A) lorsque leurs propres ressources sont insuffisantes.

En 2024, ce dispositif a permis d'accompagner la dynamique de l'apprentissage, avec plus de 856 000 entrées en apprentissage dans le secteur privé, soit une hausse d'environ 3,7% entre 2023 et 2024 (sources DARES).

2. Règles et Méthodes comptables

Les comptes annuels de France compétences ont été établis conformément aux textes suivants :

- Décret n° 2018-1331 du 28 décembre 2018 relatif à l'organisation et au fonctionnement de France compétences ;
- Règlement ANC n° 2023-07 du 10 novembre 2023 modifiant le règlement n° 2019-03 du 5 juillet 2019.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité d'exploitation ;
- Comparabilité ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables.

Le mode d'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celui des coûts historiques.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (frais d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations.

Les principales durées de vie retenues sont les suivantes :

- Logiciels → 2 à 3 ans ;
- Agencements, aménagements et installations → 5 à 10 ans ;
- Matériel de bureau et matériel informatique → 3 ans ;
- Mobilier de bureau → 5 ans.

2.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée en cas de perte probable.

2.3 Règles de rattachement des ressources / financements

France compétences dispose de ressources versées par les organismes de recouvrement que sont l'URSSAF Caisse nationale, la CCMSA et la Caisse de Prévoyance Sociale de Saint Pierre et Miquelon. Ces ressources sont comptabilisées en produits de l'exercice civil au titre duquel la participation légale est due. Ces ressources sont principalement dédiées au financement :

- de la formation des demandeurs d'emploi dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences ;
- des projets de transition professionnelle ;
- du conseil en évolution professionnelle ;
- de l'alternance : fonds régions fonctionnement et investissements des CFA, aide au permis de conduire des apprentis, versements complémentaires CNFPT, dotation alternance et péréquation inter-branches au bénéfice des OPCO ;
- du compte personnel de formation ;
- du PDC -50 ;
- du fonctionnement et des investissements de France compétences.

Ces financements sont comptabilisés en charge de l'exercice civil au titre duquel la participation légale est due.

2.4 Règles de rattachement des subventions

Les aides financières prévues dans le cadre des conventions de financement entre France compétences et des organismes financeurs sont rattachées à l'exercice à hauteur des réalisations constatées et en fonction des caractéristiques définies pour chaque convention de financement.

2.5 Provisions

Les provisions constatées au passif du bilan concernent la provision pour indemnités de départ à la retraite pour 0,96 million d'euros et une provision pour litiges pour 0,43 million d'euros.

Les indemnités de départ à la retraite sont inscrites dans les comptes de France compétences. Ces indemnités ont été valorisées sur la base de l'accord collectif sur les conditions d'emploi au sein de France compétences et au regard des hypothèses suivantes :

- Départ volontaire du salarié ;
- Age de départ à la retraite des bénéficiaires à 67 ans ;
- Taux d'actualisation de 3,38 % (taux IBOXX au 31/12/2024) ;
- Taux moyen de progression des salaires de 2% ;
- Probabilité de présence des salariés à la date de départ à la retraite évaluée en fonction d'un taux de "Turn Over" et des tables de mortalité INSEE 2018-2020.

2.6 Règles de rattachement liées à la péréquation inter-branches

En application du décret n° 2018-1331 et du règlement ANC n° 2023-07 modifiant le règlement ANC n° 2019-03, les sommes allouées au titre de la péréquation inter-branches sont inscrites au passif du bilan, en dettes.

2.7 Règles de rattachement des actions liées a au budget Intervention

Ces actions réalisées et non encore comptabilisées à la clôture de l'exercice sont constatées en charges à payer, sur la base des engagements estimés et/ou notifiés par France compétences.

2.8 Comptabilité analytique

Le décret n° 2018-1331 du 28 décembre 2018 prévoit la ventilation du budget de France compétences selon les principes de la comptabilité analytique votés au Conseil d'Administration du 27 mars 2020. Pour 2024, le budget France compétences est ventilé de la façon suivante :

Budget réalisé fonctionnement ¹	Personnel	Fonctionnement	Investis.	Total
Mission observation et évaluation	1 330 448	1 932 531	1 379 655	4 642 634
Mission financement et répartition	1 443 431	1 223 193	74 486	2 741 110
Mission régulation et contrôle	1 179 854	1 220 628	547 321	2 947 803
Mission certification professionnelle	2 821 943	2 065 689	708 588	5 596 220
Mission CEP	1 073 440	1 707 361	627 205	3 408 006
Mission transitions professionnelles	1 006 906	975 531	74 486	2 056 923
TOTAL	8 856 022	9 124 933	3 411 741	21 392 696

Budget d'intervention (hors FPSP & reversements à l'€ l'€)	Total
Plan d'investissement dans les compétences (PIC)	800 000 000
Projets de transition professionnelle dotation 2024 ²	435 015 588
Conseil en évolution professionnelle (CEP)	90 957 536
Alternance fonds régions fonct. & invests. CFA	268 097 699
Alternance permis de conduire apprentis	37 677 433
Alternance CNFPT	10 000 000
Alternance dotation 2024	3 600 175 053
Alternance péréquation inter-branches	5 444 965 727
Compte Personnel de Formation	1 898 404 317
PDC-50 dotation 2024	550 026 011
TOTAL	13 135 319 364

¹ le montant global ventilé intègre des produits de fonctionnement pris en atténuation de charges

² dont part net sur le financement du SI commun pour 2,46 millions d'euros

3. Changement de méthode, d'estimation et de présentation

Aucun changement de méthode et de modalités d'estimation n'est à signaler.

4. Notes sur le bilan au 31/12/24

4.1 Actif immobilisé

Immobilisations	Valeur brute début	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute fin
INCORPORELLES				
Logiciels	16 672 594	3 811 177	5 441 574	15 042 197
SI commun AT Pro	3 523 412	1 495 326	266 312	4 752 426
Logiciels en cours	763 138	88 847	763 139	88 847
TOTAL 1	20 959 144	5 395 349	6 471 025	19 883 469
CORPORELLES				
Agencs, aménagts, installations	176 644	-	-	176 644
Autres immobilisations corporelles	765 137	32 900	202 167	595 869
Mobilier	33 906	-	13 366	20 540
Avances & acomptes	-	-	-	-
TOTAL 2	975 687	32 900	215 534	793 053
FINANCIERES				
Dépôts & cautionnement	-	-	-	-
TOTAL 3	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	21 934 831	5 428 250	6 686 559	20 676 522

4.2 Amortissements

Amortissements	Valeur brute début	Dotations	Reprises	Valeur brute fin
INCORPORELLES				
Logiciels	13 497 106	3 266 162	5 231 032	11 532 236
SI commun AT Pro	2 386 857	1 285 906	252 191	3 420 571
TOTAL 1	15 883 963	4 552 068	5 483 223	14 952 807
CORPORELLES				
Agencs, aménagts, installations	25 763	17 664	-	43 428
Autres immobilisations corporelles	568 837	125 238	202 167	491 907
Mobilier	14 768	2 674	13 366	4 076
TOTAL 2	609 369	145 576	215 534	539 411
TOTAL GENERAL	16 493 331	4 697 644	5 698 757	15 492 218

4.3 Échéance des créances

Échéance des créances	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Adhérents & comptes rattachés	1 151 426 646	1 151 426 646	-
Créances fiscales et sociales	-	-	-
Autres créances	1 785	1 785	-
Charges constatées d'avance	1 937 360	1 937 360	-
TOTAL GENERAL	1 153 365 791	1 153 365 791	-

4.4 Comptes de régularisation actif

Produits à recevoir	2024	2023	Variation montant	Variation %
Contribution OPCO à recevoir	5 702 252	9 726 744	- 4 024 491	-41%
Contrib. URSSAF Caisse nationale à rec.	1 012 095 693	998 906 043	13 189 650	1%
Contrib. CCMSA à recevoir	59 002 767	59 681 786	- 679 019	-1%
Contrib. CPS Saint Pierre & Miquel. à rec.	353 194	344 906	8 287	2%
Contrib. travailleurs indépendants à rec.	32 149 572	9 498 148	22 651 424	238%
RAN CIF CDI & CDD à recevoir	-	1 261 914	- 1 261 914	NA
Excédents de trésorerie à recevoir	42 123 169	17 651 911	24 471 258	139%
Subventions à recevoir	-	23 040	- 23 040	NA
Créances sociales	-	56 302	- 56 302	NA
Autres créances	1 785	115 947	- 114 162	-98%
TOTAL GENERAL	1 151 428 431	1 097 266 740	54 161 692	5%

Charges constatées d'avance	2024	2023	Variation montant	Variation %
Locations mobilières	17 546	16 800	746	4%
Locations immobilières	209 333	194 109	15 224	8%
Charges locatives	61 282	53 507	7 775	15%
Licences	258 138	240 241	17 897	7%
Maintenance	63 623	9 381	54 242	578%
Assurances	25 839	26 517	- 678	-3%
Abonnement	15 811	11 333	4 478	40%
Frais PTT-TELECOM	3 278	3 608	- 330	-9%
Déplacement, hébergement	-	91	- 91	NA
Taxe foncière	25 371	16 319	9 052	55%
Médecine du travail	-	9 828	- 9 828	NA
Marché CEP	1 257 138	1 862 889	- 605 751	-33%
Intérêts	-	2 382	- 2 382	N/A
TOTAL GENERAL	1 937 360	2 447 005	- 509 646	-21%

4.5 Provisions pour risques & charges

Provisions	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FPSPP CPF régions	2 378 795	-	2 378 795	-
FPSPP Pôle emploi	2 674 395	-	2 674 395	-
Provisions pour litige	276 000	150 000	-	426 000
Provisions IDR	903 094	61 174	-	964 268
TOTAL GENERAL	6 232 284	211 174	5 053 191	1 390 268

4.6 Échéances des dettes

Dettes ³	Montant brut	Un an au plus	Un à cinq ans	Plus de cinq ans
Compte Personnel de Formation	801 158 622	801 158 622	-	-
Conseil en Evolution Professionnelle	35 841 941	35 841 941	-	-
Dotation Projets de Transition Prof.	219 573 432	219 573 432	-	-
Dotations FIPU & C2P à payer	1 875 876	1 875 876	-	-
Alternance permis de conduire apprentis	3 995 169	3 995 169	-	-
Altern. péréquation inter branches 2022	49 670 312	49 670 312	-	-
Altern. péréquation inter branches 2023	2 240 036 120	2 119 350 571	120 685 549	-
Altern. péréquation inter branches 2024	5 539 934 086	3 495 750 624	2 044 183 462	-
Alternance CNFPT	2 000 000	2 000 000	-	-
Dotation Alternance	1 080 496 707	1 080 496 707	-	-
Dotation PDC 50	236 145 795	236 145 795	-	-
Dotation PIC ⁴	1 150 000 000	340 000 000	810 000 000	-
Contributions Saint Pierre et Miquelon	353 194	353 194	-	-
Contributions intermittents du spectacle	19 982 707	19 982 707	-	-
Cotisations CCCA BTP	11 206 592	11 206 592	-	-
Contributions FAF TI	57 113 358	57 113 358	-	-
Dotations FIPU & C2P non consommées	18 420 392	18 420 392	-	-
Trop perçu RAN AT Pro à reverser	7 181	7 181	-	-
Dettes tiers	8 616 243	8 616 243	-	-
Dettes fiscales et sociales	2 136 647	2 136 647	-	-
TOTAL GENERAL	11 478 564 373	8 503 695 362	2 974 869 011	-

4.7 Comptes de régularisation passif

Charges à payer	2024	2023	Variation montant	Variation %
Compte Personnel de Formation	801 158 622	742 754 305	58 404 317	8%
Conseil en Evolution Professionnelle	35 841 941	27 336 662	8 505 279	31%
Dotation Projets de Transition Prof.	219 573 432	264 105 997	- 44 532 565	-17%
Alternance permis de conduire apprentis	3 995 169	4 414 861	- 419 692	-10%
Altern. péréquation inter branches	7 829 640 518	8 765 495 661	- 935 855 143	-11%
Alternance CNFPT	2 000 000	12 899 823	- 10 899 823	-84%
Dotation Alternance	1 080 496 707	1 099 972 560	- 19 475 853	-2%
Dotation PDC 50	236 145 795	269 795 370	- 33 649 575	-12%
Dotation PIC	1 150 000 000	800 000 000	350 000 000	44%
Contributions Saint Pierre et Miquelon	353 194	344 906	8 288	2%
Contributions intermittents du spectacle	19 982 707	19 972 912	9 795	0%
Cotisations CCCA BTP	11 206 592	9 118 387	2 088 205	23%
Contributions FAF TI	57 113 358	33 728 915	23 384 443	69%

³ Concernant les dettes de péréquation inter-branches, les échéances ont été déterminées au regard des informations prévisionnelles transmises par les opérateurs de compétences

⁴ Concernant la dette au titre du PIC, les échéances ont été transmises par la DGEFP et déterminées au regard des besoins prévisionnels

Charges à payer (suite)	2024	2023	Variation montant	Variation %
Dotations FIPU & C2P à payer	1 875 876	-	1 875 876	NA
Dotations FIPU & C2P non consommées	18 420 392	-	18 420 392	NA
Trop perçu RAN AT Pro à reverser	7 181	-	7 181	NA
Fournisseurs et rattachés	8 616 243	5 674 994	2 941 249	52%
Dettes sociales	1 877 986	1 785 678	92 308	5%
Dettes fiscales	258 661	265 439	- 6 778	-3%
TOTAL GENERAL	11 478 564 373	12 057 666 470	- 579 102 096	-5%

Produits constatés d'avance	2024	2023	Variation montant	Variation %
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	-	-	-	-

5. Notes sur le compte de résultat au 31/12/24

5.1 Comparatif budget de fonctionnement et d'intervention France compétences

Produits d'intervention 2024 (en millions d'€)	Budget initial	Réalisé	Variation
Contributions form. Prof. et apprentissage	10 908	10 798	- 110
Contributions intermittents spectacle	66	65	- 1
Contributions particuliers employeurs	17	16	- 1
Contributions CCCA BTP	80	78	- 1
Contributions FAF TI	369	360	- 9
CPF & CEP FAF TI	48	44	- 3
Excédents de trésorerie	-	47	47
Dotation exceptionnelle Etat & report PIC	2 613	1 600	- 1 013
Fonds spécifiques C2P et FIPU	43	26	- 16
Autres ressources	-	32	32

TOTAL GENERAL PRODUITS	14 143	13 067	- 1 076
-------------------------------	---------------	---------------	----------------

Charges intervention et fonctionnement 2024 (en millions d'€)	Budget initial	Réalisé	Variation / réalisé
Formation demandeurs d'emploi	800	800	-
PTP dotation FC (y compris SI commun)	500	435	- 65
Conseil en évolution professionnelle	81	91	10
Alternance fonds régions	318	268	- 50
Alternance permis de conduire apprentis	47	38	- 9
Alternance CNFPT	10	10	0
Alternance péréquation inter-branches	6 443	5 445	- 998
Alternance dotation FC	3 600	3 600	0
PDC -50 dotation FC	550	550	0
Reversements intermittents spectacle	63	62	- 1
Compte personnel de formation	2 200	1 898	- 302
Reversements contributions FAF TI	369	360	- 9
Reversement contributions CCCA BTP	80	78	- 2

Charges intervention et fonctionnement 2024 (en millions d'€) (suite)	Budget initial	Réalisé	Variation / réalisé
Fonds spécifiques C2P et FIPU	43	26	- 16
Fonctionnement et investissements	24	21	- 2
Charges financières	53	6	- 47
TOTAL GENERAL CHARGES	15 180	13 690	- 1 491
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 1 037	- 622	415

5.2 Comparatif détaillé budget de fonctionnement France compétences

Charges de fonctionnement	Budget prévisionnel	Réalisé	Variation	Variation en %
LOCATION IMMOBILIERE	1 074 255	1 115 880	41 625	3,87%
Loyer	812 149	810 397	- 1 752	-0,22%
Charges locatives	206 106	255 599	49 493	24,01%
Entretien + maintenance locaux	56 000	49 883	- 6 117	-10,92%
PRESTATIONS DE SERVICE	6 890 000	5 994 213	- 895 787	-13,00%
Honoraires	920 000	815 731	- 104 269	-11,33%
Honoraires SI	600 000	589 593	- 10 407	-1,73%
Honoraires CEP (CSF, Audits, pilotage)	950 000	568 680	- 381 320	-40,14%
Personnel intérimaire - mis à disposition	768 000	631 316	- 136 684	-17,80%
Services généraux	274 000	251 967	- 22 033	-8,04%
Prestations SI hors honoraires	1 900 000	2 032 591	132 591	6,98%
Autres (dont com. d'engagt bancaire)	1 478 000	1 104 335	- 373 665	-25,28%
FRAIS DE MISSION	65 000	28 703	- 36 297	-55,84%
Frais de déplacement	25 000	11 254	- 13 746	-54,99%
Frais de repas/Hébergement	40 000	17 449	- 22 551	-56,38%
EVALUATION	800 000	574 551	- 225 449	-28,18%
COMMUNICATION	390 000	336 459	- 53 541	-13,73%
DEPENSES DE PERSONNEL	9 706 487	8 856 021	- 850 466	-8,76%
Appointements	5 931 300	5 694 268	- 237 032	-4,00%
Charges sociales et autres	3 625 187	3 083 730	- 541 457	-14,94%
Formation	150 000	78 023	- 71 977	-47,98%
IMPOTS & TAXES	901 069	863 955	- 37 114	-4,12%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	3 606 329	3 411 738	- 194 591	-5,40%
PROVISIONS POUR RISQUES / IFC	305 000	211 174	- 93 826	-30,76%
TOTAL GENERAL	23 738 140	21 392 695	- 2 345 445	-9,88%

6. Autres informations

6.1 Evènements post-clôture

Aucun évènements post-clôture n'est à constater.

6.2 Suivi des effectifs

Effectif en équivalent temps plein travaillé	2024	2023	2022	2021
Effectif ETPT	88,95	88,68	81,28	73,21

6.3 Information sur les honoraires versés au Commissaire aux comptes

Conformément aux dispositions de l'Article R 123.198 modifié par le décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, il est précisé que le montant total des honoraires du Commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 60 000 €.